



# LE COQUADIT

JOURNAL DE LA COMMUNE DE PAUDEX / N° 37 / NOVEMBRE 2022

IMPRESSUM : ÉDITION MUNICIPALITÉ DE PAUDEX



## CHERS PAUDÉZIENNES ET PAUDÉZIENS

Comme vous le savez, le président du Conseil communal est le premier citoyen de la commune et il représente à ce titre chacune et chacun d'entre vous, ce qui est un grand honneur pour moi. Mon rôle est également d'être à l'écoute de vos préoccupations, alors n'hésitez pas à me contacter.

Selon divers sondages, la principale préoccupation de nos concitoyens est la guerre en Ukraine et ses conséquences, suivie de près par les changements climatiques. Je crains les changements climatiques. Pas tant pour moi, mais pour mes enfants et les futures générations. Mais ce que je redoute par-dessus tout, c'est notre immobilisme !

1972 marque la création du Club de Rome et la publication de son rapport, qui constitue la première étude importante mettant en exergue les dangers pour l'environnement et pose les bases du développement durable. Quels progrès concrets avons-nous accomplis depuis ?

Autre sujet et même constatation : l'augmentation continue de nos primes d'assurance-maladie. Là aussi, immobilisme total. Seraient-ce les nombreux lobbies à Berne qui freinent nos politiciens dans leur action ? Je suis de plus en plus convaincu qu'il est temps de se mobiliser pour faire bouger les choses. Ne nous voyons pas la face, nous n'avons pas d'excuses, car nous bénéficions de la démocratie directe et du droit de référendum.

Je vous invite donc à participer activement à la vie politique de notre beau pays.

LAURENT WITSCHI,  
Président du Conseil communal

## RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION

**A**ura-t-on assez d'énergie pour éviter les pénuries cet hiver ? Cette question agite les esprits. La guerre en Ukraine et les sanctions mises en place à l'encontre de la Russie ont de fortes répercussions sur les livraisons de gaz. Et la volonté politique et sociale de sortir du nucléaire et des énergies fossiles s'ajoute aux facteurs qui expliquent la crainte d'une pénurie d'électricité. Partant de ce constat, que pouvons-nous faire en tant que citoyens pour réduire notre consommation ?

**Un ménage de 4 personnes consomme en moyenne 4500 kWh par an.**

### 1 kWh correspond à :

- 1 plat de lasagne au four
- 2 minutes 30 de douche
- 5 kilomètres en voiture électrique
- 50 recharges de smartphone
- 100 kilomètres en vélo électrique
- 1 heure de repassage

### Répartition de la consommation électrique d'un ménage

Selon une étude de l'Office fédéral de l'énergie datant de 2019, près de la moitié de la consommation d'électricité d'un ménage se concentre dans la cuisine et la buanderie.

- Cuisine et vaisselle = **32%\***
- Électronique (divertissement, bureau, etc.) = **19%\***
- Lessive et séchage = **16%\***
- Électricité des communs (y compris technique du bâtiment, sans pompe à chaleur) = **13%\***
- Éclairage = **10%\***
- Divers petits appareils = **10%\***

### Des pistes à suivre afin de réduire notre consommation électrique :

- Choisir la fonction du four chaleur tournante permet de réduire de 15% sa consommation électrique
- Éteindre le four 5 à 10 minutes avant la fin de la cuisson
- Privilégier les programmes « éco » du lave-vaisselle et du lave-linge et ne faire fonctionner ces appareils que lorsqu'ils sont remplis
- Utiliser une bouilloire plutôt que les plaques pour faire chauffer de l'eau
- Baisser le chauffage d'un degré
- Différer l'utilisation des appareils énergivores aux heures creuses (après 20 heures)
- Éteindre les appareils, ne pas les laisser en veille

**Ces petits gestes simples à mettre en pratique pourraient, s'ils sont adoptés à grande échelle, permettre d'éviter des coupures de courant cet hiver.**

CÉLINE DILLNER-REICHEN, MUNICIPALE

\*Chiffres de 2019. Appartement occupé par deux personnes, 2190 kWh, y compris électricité des communs sans congélateur séparé. Sources : enquête RTS et Office fédéral de l'énergie

## CONDITIONS DE TRAVAIL

## LA COMMUNE ET SON PERSONNEL

**P**lusieurs facteurs contribuent au bon fonctionnement d'une commune. Dans un premier temps, il faudrait qu'elle ait une situation financière saine, ce qui est difficile pour le moment, au vu de la confiscation de nos revenus par le Canton qui ne diminue pas...

Une commune doit également être pourvue d'une municipalité collégiale et qui a envie de travailler pour le bien commun, ce qui est le cas.

Mais un facteur tout aussi essentiel à son bon fonctionnement est son personnel. Depuis quelques mois, Paudex fait face à un turnover important dans ses rangs. Une insatisfaction quant aux conditions offertes par la commune a été exprimée par son personnel en fin d'année passée. La Municipalité s'est immédiatement remise en question.

Nous avons fait un diagnostic de la situation. Celui-ci nous a permis de déterminer les mesures à prendre pour améliorer notamment les conditions de travail. Dès lors, avec l'appui infaillible de notre Secrétaire municipale, nous avons entrepris une étude auprès de 50 communes de taille similaire, rencontrant les mêmes problèmes infrastructurels que nous, afin de définir comment nous pourrions améliorer les choses. Trente-trois communes nous ont répondu, nous permettant de faire ce travail d'analyse et de repositionner la commune de Paudex comme employeur attractif et compétitif sur le marché du travail.

Après plus de six mois de compilations de données, d'analyse fine, nous avons été en mesure de faire émerger un nouveau règlement communal, moderne et actuel. Nous avons élaboré une méthode totalement transparente, juste et adaptée à notre environnement. Cette méthode nous a permis de respecter totalement l'égalité de traitement hommes-femmes. Désormais, les diplômes, formations et expériences égales donnent droit aux mêmes conditions d'engagement, ce qui est un vrai progrès dans les conditions-cadres du personnel.

À l'heure où j'écris cet article, je ne sais pas encore si le nouveau Règlement du personnel sera adopté par le Conseil communal, mais je suis confiant pour une adoption au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Municipalité qui a soutenu cette réforme fera le nécessaire pour convaincre le Conseil communal de la pertinence de cette mise à jour.

Le monde du travail évolue très rapidement et notre démarche vise à ce que nous ayons un outil adapté qui répondra aux défis d'une gestion dynamique du personnel à l'avenir.

JEAN-PHILIPPE CHAUBERT, SYNDIC

## ÉNERGIE

## BÂTIMENTS COMMUNAUX ET CRISE ÉNERGÉTIQUE

**S**ensible aux soucis énergétiques du moment (approvisionnement, risque de pénurie, prix de l'énergie), la commune a examiné en détail les réglages de tous les chauffages des bâtiments communaux et baissé la température dans les bâtiments administratifs.

L'idée est de chauffer là où il le faut et aux heures où les bâtiments sont occupés, le tout à une température raisonnable.

Les chauffages à gaz dans les bâtiments administratifs ainsi que dans les bâtiments locatifs appartenant à la commune sont suivis chaque mois, afin de surveiller le profil de consommation et de détecter suffisamment tôt d'éventuelles anomalies.

Comme partout, et plus particulièrement cette année, nous comptons aussi sur les bons réflexes et la collaboration des utilisateurs de nos locaux pour utiliser l'énergie avec modération et bon sens: gérer l'aération des locaux avec raison, éteindre les éclairages inutilisés et, pour les jours les plus froids, mettre un pull un peu plus chaud...

Ensemble, nous arriverons à utiliser l'énergie aussi intelligemment que possible et à traverser l'hiver dans les meilleures conditions.

JEAN-FRANÇOIS SPRING, MUNICIPAL



**Dans un souci d'économie d'énergie, la Municipalité a décidé de renoncer cette année à faire installer les traditionnelles décorations de Noël lumineuses. La magie de Noël sera malheureusement moins visible cette année. Toutes les autres festivités sont bien entendu maintenues.**

CÉLINE DILLNER-REICHEN, MUNICIPALE

## SERVICE TECHNIQUE

# LE SERVICE TECHNIQUE VOUS AIDE DANS VOS PROJETS

**Le service technique de la commune de Paudex est fortement impliqué dans tout ce qui touche à la vie des constructions.**

## Étude préalable

Souvent consulté pour analyser des avant-projets, le service technique, de par sa connaissance des règlements et du territoire de la commune, peut contribuer à améliorer l'intégration des projets dans leur environnement. Les architectes peuvent ainsi établir plus rapidement des projets de qualité et conformes aux différentes exigences.

## Demande de permis de construire

Il convient d'examiner si le dossier transmis par l'architecte est complet et conforme aux différents règlements. Tout n'est malheureusement pas toujours parfait du premier coup. Les demandes vont du plus simple (panneaux solaires, petits changements, aménagements extérieurs) au plus complexe (nouvelle construction, rénovation totale).

À chaque fois, les mêmes questions se posent : dans quelle zone ? Quelles règles doivent s'appliquer (distances, hauteurs, indices, etc.) ? Quelles autres contraintes (places de jeux, arborisation, etc.) ? Normes de protection incendie ?

Une fois le dossier contrôlé et complet, le service technique le soumet à la Municipalité pour décision sur le type d'enquête à effectuer.

## Enquête publique

Lorsqu'un dossier est soumis à l'enquête publique, il est publié sur le site internet de la commune, mais peut aussi être consulté au guichet. Il s'agit alors de répondre aux questions et de réceptionner les éventuelles oppositions, qui seront transmises à l'architecte pour prise de position.

Une fois la synthèse des services cantonaux reçue (cela dure parfois plus de quatre mois), le service technique transmet le dossier à la Municipalité avec un préavis.

Si la Municipalité donne son feu vert, le service technique établit le permis de construire et communique la levée des oppositions aux opposants, ce qui leur ouvre un délai de recours pendant lequel les travaux ne peuvent pas encore commencer.

## Suivi des travaux

Une fois que le chantier démarre, il faut vérifier le respect des normes de sécurité, notamment pour les échafaudages et l'interface avec le domaine public.

## Délivrance du permis d'habiter

À la fin des travaux, le service technique, accompagné de la commission de salubrité, vient vérifier la bonne exécution des travaux et le respect des différentes normes. Si tout est en ordre, il proposera à la Municipalité d'octroyer le permis d'habiter ou d'utiliser.

Ainsi, le service technique est présent des premières idées jusqu'à la concrétisation des travaux.

Je souhaite adresser un grand merci à Hervé Nicola, responsable du service technique, qui a décidé de poursuivre sa carrière dans une plus grande commune, et je souhaite une cordiale bienvenue à son remplaçant, qui devrait avoir été engagé au moment où vous lirez ces lignes.

JEAN-FRANÇOIS SPRING, MUNICIPAL



## AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

## NATURE ET CONVIVIALITÉ AUTOUR DE L'ÉCOLE

Les travaux de rénovation de l'école et de l'administration communale étant terminés, les espaces autour de ceux-ci manquaient encore d'endroits pour s'asseoir, pour profiter des magnifiques vues offertes par ces lieux et partager des moments conviviaux autour de la vie de l'école et de l'administration. Nous avons été accompagnés pour cela par l'atelier ALICE de l'EPFL, atelier pour la conception de l'espace. Son expertise pour la gestion des flux et son encouragement à la vitalité urbaine recherchée ont permis de définir des emplacements stratégiques ainsi

que de concevoir des éléments comprenant des assises et des sacs de culture. Ceux-ci apportent un peu de nature dans cet endroit et permettent aux petits comme aux grands de sentir, déguster et cueillir.

Ces éléments ont été fabriqués par une jeune entreprise basée en Valais, Hard Stuff. Les plantations ont été gérées par l'Éveil. À l'intersection entre art, santé, social, spiritualité et écologie, les programmes de cette association visent à accompagner les personnes en marge dans la construction de nouvelles perspectives grâce au renforcement de la

connaissance et l'écoute de soi. C'est avec cet accompagnement que les enfants ont pu participer à la plantation des sacs de culture.

Je suis convaincue que toutes ces synergies ont permis à ce projet de prendre tout son sens, qu'il s'est vu enrichi des compétences de chacun et a grandi par l'esprit de collaboration extrêmement positif qui s'est installé. C'est grâce à tout cela que ces espaces pourront continuer à évoluer et à remplir leur rôle de cohésion au sein de la commune.

ARIELLE MARTIN, MUNICIPALE



## PACOM

## LE PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL A ÉTÉ VALIDÉ

Le Plan d'affectation communal (PACom), anciennement PGA, a franchi une nouvelle étape importante. Les dernières modifications demandées par le canton touchaient principalement le nom des zones, leur couleur sur le plan, ainsi que l'affectation de l'intégralité du territoire, routes et rivière comprises. Les indices de construction, les distances et limites n'ont pas changé. La mise à l'enquête publique des modifications s'est déroulée du 24 juin au 25 juillet 2022. Elle n'a suscité ni opposition, ni remarque. En conséquence, l'ensemble du Plan d'affectation communal et son règlement ont été à nouveau soumis à la validation du Conseil communal le 26 septembre 2022. Ce dernier les a acceptés à une large majorité.

Notre plan (**ci-contre**) est maintenant dans le cycle final d'approbation au niveau du Canton.

Il est nécessaire de rappeler ici que, suite à l'acceptation de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) par le peuple, le Canton presse toutes les communes de réactualiser rapidement leurs anciens plans pour les mettre en conformité avec les besoins actuels de densification. Il ne nous est ainsi pas possible de conserver l'ancien plan de 1987, réactualisé en 1998. La version que nous avons préparée permet une densification raisonnable et de qualité, tout en garantissant la préservation des espaces verts et des arbres.



JEAN-FRANÇOIS SPRING, MUNICIPAL

**LEGENDE**

**RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCEDURE LATC**

--- Périmètre du Plan d'affectation légalisé (limite communale)

**Affectations principales**

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - A
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - B
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT selon constatations du 24 août 2006 et du 4 août 2010

**Contenus superposés**

① Périmètres de plans d'affectation légalisés

- 1 - Plan d'extension partiel "La Pausée" - 28 avril 1976
- 2 - Plan partiel d'affectation "Zone du Centre" - 5 juin 1987
- 3 - Plan partiel d'affectation "A la Verrière II" - 26 janvier 2003
- 4 - Plan de quartier "Vallon de la Pausée" - 18 mai 2009
- 5 - Plan de quartier "Côtés Saint-Maire" - 17 mai 2011

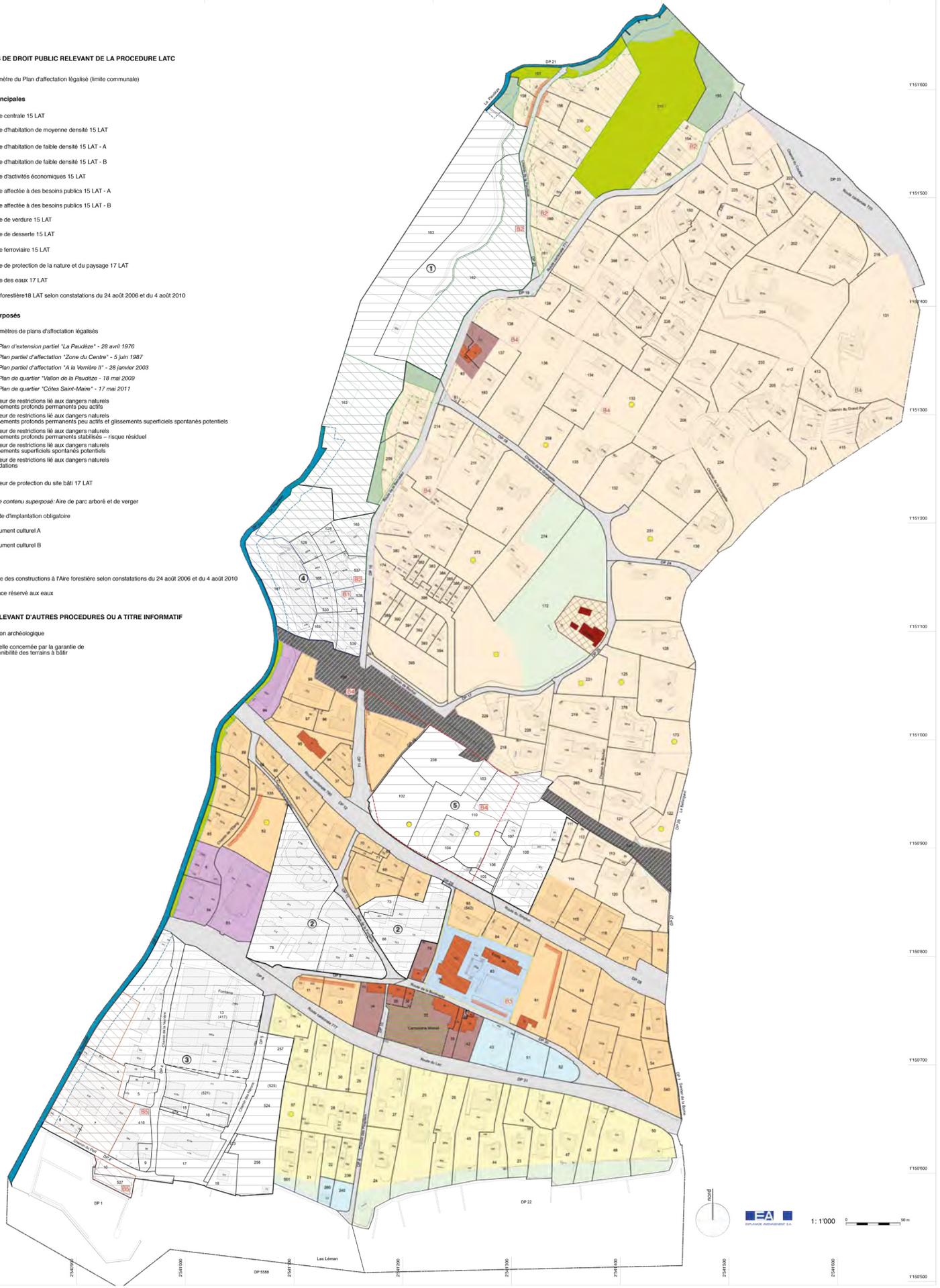
- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels  
Glissements profonds permanents peu actifs
- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels  
Glissements profonds permanents peu actifs et glissements superficiels spontanés potentiels
- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels  
Glissements profonds permanents stabilisés - risque résiduel
- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels  
Glissements superficiels spontanés potentiels
- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels  
Inondations
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT
- Autre contenu superposé: Aire de parc arboré et de verger
- Bande d'implantation obligatoire
- Monument culturel A
- Monument culturel B

**Autres thèmes**

- Limite des constructions à l'Aire forestière selon constatations du 24 août 2006 et du 4 août 2010
- Espace réservé aux eaux

**ELEMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCEDURES OU A TITRE INFORMATIF**

- Région archéologique
- Parcelle concernée par la garantie de disponibilité des terrains à bâtir



## SUBSIDES

## SUBVENTION DES ÉTUDES MUSICALES

Un subside est accordé aux parents domiciliés à Paudex dont les enfants en âge de scolarité obligatoire suivent les cours dans les écoles de musique suivantes :

- École de musique de Pully ;
- Corps de musique de Pully ;
- Cercle lémanique des études musicales (CLEM) ;
- Conservatoire de Lausanne.

La manière de procéder est la suivante :

- avant le 31 mai de chaque année, les parents nous adressent les factures acquittées pour l'année scolaire en cours (par exemple, 2022-2023) ;
- les parents nous indiquent leurs coordonnées bancaires ou postales ;
- les parents nous communiquent la décision de taxation fiscale du ménage, les décomptes de salaires des trois derniers mois, ainsi que tout autre revenu (rente, bourse, allocation, etc.) ;
- le versement de la subvention annuelle intervient pour le 30 juin de l'année en cours.

La prise en charge par la commune d'une partie des frais d'études de musique est déterminée selon un barème figurant dans la Directive municipale concernant la subvention des études musicales. Vous trouverez ce document sur notre site internet :

[www.paudex.ch](http://www.paudex.ch) > vivre à Paudex > vie privée > subventions

ALEXIS MESSERLI, GREFFE MUNICIPAL



## RAPPEL

## IMPÔTS SUR LES CHIENS 2023

Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont informés qu'ils doivent annoncer au Greffe municipal jusqu'au vendredi 20 janvier 2023 :

- les chiens achetés ou reçus en 2022 ;
- les chiens nés en 2022 (date de naissance exacte) et restés en leur possession ;
- les chiens décédés, vendus ou donnés en 2022 ;
- les chiens qui n'ont pas été annoncés.

Les chiens déjà inscrits en 2022 et antérieurement et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office ; par conséquent, il n'est pas nécessaire de les annoncer à nouveau.

Les chiens décédés, vendus ou donnés avant le 30 juin 2023 seront assujettis à la moitié de l'impôt annuel, et les chiens acquis après le 30 juin 2023 seront assujettis à la moitié de l'impôt annuel.

**L'impôt communal est de 100 francs.  
L'impôt cantonal est de 100 francs.**

ALEXIS MESSERLI, GREFFE MUNICIPAL



POST-COVID

## LA VIE À PAUDEX EN 2022



**E**n avril et mai derniers, quand nous préparions l'édition de juin, nous parlions des manifestations qui nous attendaient. Nous espérions qu'elles reprendraient, la pandémie de Covid-19 était en train de s'essouffler, mais tout le monde était inquiet quant à un redémarrage brutal du virus. Heureusement, cela n'a pas eu lieu. Nous avons tous pu revivre, la vie au village a repris, les Paudéziennes et Paudéziens se sont retrouvés ensemble.

Cela a commencé par le départ de la course cycliste du Tour du Pays de Vaud. Si cette manifestation a attiré de nombreux coureurs et accompagnants, il n'en fut pas de même pour le public, qui brilla par son absence, exception faite de quelques passionnés de cyclisme qui ont assisté à l'événement.

A suivi, début juin, le festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec. Trois concerts ont eu lieu dans notre salle. Un beau succès pour une première édition dans nos murs depuis la rénovation du complexe communal. De l'avis des artistes, nous nous sommes dotés d'une magnifique salle et le public paudézien est formidable, dicit les Bodh'aktan, groupe emblématique québécois de musique celtique.

La vie a continué avec notre Fête à Paudex. L'édition 2022 fut un véritable succès. Les gens avaient soif d'être ensemble et de faire la fête. Tout le personnel communal et nos bénévoles furent sur le pont pour faire de cette fête un succès; encore un grand merci à toutes et à tous.

En juin débuta aussi la nouvelle saison du Calmos, qui s'est achevée en septembre. En dépit de quelques soucis de voisinage, son succès auprès des clients a été incontestable. Un collectif s'est constitué et nous a fait part de quelques remarques au sujet des nuisances découlant d'une telle infrastructure. Nous tiendrons compte de ces observations lors de la mise en place d'un futur projet.

L'été a été magnifique pour les loisirs et la vie festive. L'automne revenu, d'autres manifestations ont revu le jour après deux ans d'absence. Cela a commencé par l'accueil des jeunes citoyennes et citoyens qui sont devenus majeurs et ont acquis leurs droits civiques, des personnes nouvellement naturalisées, ainsi que des citoyennes et citoyens qui ont choisi de venir habiter notre commune.

Ont suivi un grand nombre d'autres manifestations, dont le passeport-vacances, le repas

des structures scolaires, la réception de nos prestataires, la fête du 1<sup>er</sup> août, etc.

Puis est venu le temps de la toute belle soirée de remerciement des bénévoles qui ont œuvré dans toutes nos manifestations, au début du mois d'octobre.

Nous pouvons affirmer que la sortie « temporaire » de cette situation pandémique nous a permis de revivre. Malheureusement, avec une recrudescence du nombre de cas, nous restons inquiets pour la suite de l'année ainsi que pour l'année prochaine. Mais soyons confiants et faisons tout ce qui est possible pour atténuer toute nouvelle vague qui se profilerait, par l'application des gestes barrières.

Réjouissons-nous de notre emblématique loto à venir et de nos fenêtres de l'Avent pour finir cette année.

Je vous souhaite d'ores et déjà une belle fin d'année et de magnifiques Fêtes.

JEAN-PHILIPPE CHAUBERT, SYNDIC

## FÊTE À PAUDEX



## 24 JUIN 2022 À LA CAMPAGNE MARCEL

Dès le tout début de la matinée, la météo de ce vendredi nous a bien joué des tours et ne nous a pas facilité la tâche. Les sapeurs-pompiers du SDIS ainsi que le personnel communal en ont fait les frais lors de la mise en place des tables, bancs et pavillon : ils sont ressortis détrempés de la Campagne Marcel. Avec le ciel chargé et orageux de l'après-midi, il a été difficile de décider si la fête serait maintenue ou non à la Campagne Marcel. Malgré les avis météo divergents et comptant sur notre bonne étoile, la fête a été conservée en extérieur, ce qui fut un très bon choix, car le soleil a été présent toute la soirée. Les 30 jeux en bois de Heili Presta, installés dans la salle communale afin d'être protégés de l'humidité, ont rencontré un réel succès, mais un peu plus tard que prévu. L'animation a donc été prolongée d'une heure, soit jusqu'à 22 heures. Nous avons eu de beaux retours de la part des enfants, jeunes et moins jeunes sur le livre d'or de Heili Presta, pour ce moment « hors connexion ». Les burgers de la Chenille Gourmande ont été très appréciés dans toutes leurs variantes, bœuf, poulet et végétarien. Les traditionnelles saucisses, servies par nos bénévoles de longue date, restent les incontournables de la fête villageoise. Le stand pâtisseries, en faveur du camp de ski, a été très bien garni par les parents, que nous remercions chaleureusement.

Il me reste maintenant à commander un ciel radieux pour l'année prochaine et à vous donner rendez-vous le vendredi 23 juin 2023, en vous souhaitant une belle fin d'automne, suivie d'un hiver clément mais non moins enneigé pour les amateurs de sports d'hiver.

CHRISTINE THEYTAZ, MANIFESTATIONS

## DON

## UN ARTISTE PAUDÉZIEN

Parmi nos citoyens se trouve un peintre de notoriété internationale, et nous ne le savions pas !

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons été contactés par Larry Rink, qui s'est approché de nous pour offrir une de ses toiles à la commune de Paudex.

Pas une petite, mais un grand format imposant intitulé *Lauterbrunnen – The Waterfall*.

Le moment était propice, car nous venions de finaliser la rénovation de nos locaux administratifs et les lieux manquaient encore d'âme.

C'est ainsi que vous pouvez, en entrant dans l'administration par le rez-de-chaussée, admirer ce magnifique tableau semi-abstrait, qui y a trouvé une place de choix.

Nous avons été extrêmement touchés par ce geste et nous exprimons ici toute notre reconnaissance à Monsieur Rink.

Né en Californie, Larry Rink a très jeune déjà fait preuve d'une créativité hors du commun. La peinture l'a ainsi accompagné toute sa vie, et ceci de manière de plus en plus vigoureuse.

Très rapidement, son talent a été récompensé par de nombreux prix (36 exactement), dont deux médailles d'or.

Dans les années 1970, Larry Rink s'installe en Grèce sur l'île d'Alonissos et il partage dès lors son temps entre la mer Égée et la Suisse. Ses thèmes privilégiés sont la mer et la montagne, dans une interprétation le plus souvent abstraite. Le festival de jazz de Montreux a lui aussi été très inspirant, Larry Rink étant féru de jazz.

Pour conclure, je souhaite laisser ici la parole à B.-P. Cruchet, qui écrivit ces mots dans un article de la *Gazette de Lausanne* : « L'œuvre de Larry Rink a le souffle large, elle respire fort, elle fait déborder la mer et les océans et pour un peu elle soulèverait les montagnes ! Elle est forte et non pas violente. Elle trouve son équilibre entre une figuration qu'elle dépasse et une abstraction qui se refuse toutefois à totalement abstraire. Davantage que les choses c'est l'esprit des choses qu'elle veut dire et pour cela elle fait appel à la force des éléments, de l'eau en particulier. »

J'aimerais dire encore ici le plaisir que nous avons eu à rencontrer Monsieur Rink à l'occasion de cette donation, mais aussi pour fêter son 95<sup>e</sup> anniversaire !

« Je peins la vie », a dit Monsieur Rink, et visiblement cela lui a magnifiquement réussi.

ARIELLE MARTIN, MUNICIPALE



## VILLAGE SOLIDAIRE

## AUTONOMIE DE L'AVANT-POSTE

Ce projet Village Solidaire est accompagné par Pro Senectute Vaud depuis bientôt trois ans et, en cette fin d'année, nous allons prendre notre envol...

À travers ces quelques lignes, nous tenons à remercier les collaborateurs de Pro Senectute qui nous ont coachés avec bienveillance, et aussi nos autorités municipales, qui ont soutenu le projet et lui ont permis de se réaliser, notamment grâce à la mise à disposition de moyens et du local de l'ancienne poste, qui nous a inspiré notre nom.

Une adresse e-mail, relevée régulièrement, vous permet de nous contacter, paudexsolidaire@gmail.com, ainsi qu'un numéro de téléphone, le 079 256 47 18, et tous les mercredis nous sommes présents de 9h30 à 11h30 pour un café en commun, en plus des activités régulières que nous organisons.

Le mercredi 7 décembre dès 17h30,  
ce sera la fête dans notre local, route du Simplon 6

Bienvenue à tous !

À 17H30, petite partie officielle,  
suivie du verre de l'amitié et d'une collation

Notre local présentera aussi pour quelques semaines le projet de fin de stage d'une de nos accompagnatrices, réalisé en collaboration avec des membres du groupe habitants : «Paudex au fil du temps». Vernissage le 7 décembre, puis à voir lors du café du mercredi.

Nous espérons vos visites nombreuses et vous rappelons que cet espace est ouvert à tous les habitants de 55 ans et plus de notre commune (mais pas que!).

## LE GROUPE HABITANTS DE L'AVANT-POSTE



## BUREAU DE CONSEIL COMMUNAL

## MOUVEMENTS

**Nouvelle année législative, nouveau bureau. C'est au 30 juin de cette année que notre président et notre secrétaire du Conseil communal nous ont quittés. C'est pour moi l'occasion de les remercier au nom de la Municipalité pour tout le travail accompli.**

En effet, M. di Natale, après une année de service, a décidé d'aller vivre sous d'autres cieux, ceux du Valais pour ne pas les nommer. Nous lui souhaitons, à lui et à son épouse, une retraite heureuse dans ce canton, en espérant que les vins vaudois ne leur manqueront pas trop.

Mme Caroline Genovese, quant à elle, a non seulement changé de commune, mais est en plus devenue municipale à Jongny, magnifique commune aussi. Nous lui souhaitons également tous nos vœux pour son nouveau challenge et nous la remercions infiniment pour les six ans passés au poste de secrétaire du Conseil.

La municipalité souhaite la bienvenue à la nouvelle secrétaire du conseil, Mme Rosanna Sanchez, et au nouveau président du Conseil, M. Laurent Witschi.



**Mme Rosanna Sanchez**, nouvelle élue pour cette législature, a décidé, après avoir siégé tout juste une année au législatif, d'accepter au pied levé cette nouvelle charge. Nous la félicitons

et lui formulons tous nos vœux de réussite.

**M. Laurent Witschi** n'est pas un inconnu dans la commune : il siège depuis de nombreuses années au Conseil communal. Il a passé par de nombreuses commissions, dont la commission de gestion. Lui aussi a repris au pied levé cette nouvelle fonction. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir à officier à cette charge.



Le reste du bureau du Conseil ne change pas, pour le moment. Merci à tous ceux qui œuvrent à la bonne marche de ce Conseil, ainsi qu'à tous les conseillères et conseillers qui donnent de leur temps pour notre commune. C'est grâce à eux que vit pleinement la démocratie, si chère à ce pays.

# INFORMATIONS DIVERSES POUR 2023

## COMMUNE DE PAUDEX

### ADMINISTRATION ET SERVICES COMMUNAUX

#### Bureaux

Espace Delamuraz  
Route de la Bordinette 5  
Case postale 40 – 1094 Paudex  
021 791 12 12

[syndic@paudex.ch](mailto:syndic@paudex.ch)  
[greffe@paudex.ch](mailto:greffe@paudex.ch)  
[www.paudex.ch](http://www.paudex.ch)

Horaires: du lundi au vendredi de 8 h à 12 h,  
ainsi que de 13 h à 16 h les lundi et mercredi

**Greffe municipal, administration générale,  
service du personnel**  
Mme Mariève Crétignier, Secrétaire municipale  
021 791 12 12  
[greffe@paudex.ch](mailto:greffe@paudex.ch)

**Service technique**  
021 791 12 58  
[technique@paudex.ch](mailto:technique@paudex.ch)

**Contrôle des habitants, bureau des étrangers,  
registre civique, documents d'identité,  
naturalisations**  
M. Alexis Messerli,  
Préposé au Contrôle des habitants  
021 791 12 12  
[alexis.messerli@paudex.ch](mailto:alexis.messerli@paudex.ch)  
[controle.habitants@paudex.ch](mailto:controle.habitants@paudex.ch)

**Bourse communale**  
Mme Janine Ravessoud, Boursière  
021 791 12 35  
[bourse@paudex.ch](mailto:bourse@paudex.ch)

**Manifestations, locations de salles**  
Mme Christine Theytaz, Secrétaire  
021 791 12 12  
[christine.theytaz@paudex.ch](mailto:christine.theytaz@paudex.ch)

**Intendance**  
M. Americo Suarez,  
Agent d'exploitation – Intendant  
[intendance@paudex.ch](mailto:intendance@paudex.ch)

**Voirie**  
M. Pascal Bessat, 079 818 76 04  
M. Raphaël Nicod, 076 369 12 65  
M. Ludovic Terry, 079 200 09 36  
[voirie@paudex.ch](mailto:voirie@paudex.ch)

## URGENCES

**POLICE 117**  
**FEU 118**  
**AMBULANCE 144**

**POISON 145**  
**CENTRALE DES MÉDECINS  
DE GARDE 0848 133 133**

En cas d'urgence, uniquement pour une intervention sur les réseaux d'eau potable ou d'électricité, veuillez contacter le service de piquet en appelant la Police Sécurité Est lausannois au 021 721 33 11.

## SERVICES UTILES

**Accueil familial  
de jour de Pully-  
Paudex-Belmont-Lutry**  
021 721 31 68  
Permanence téléphonique  
du lundi au jeudi  
de 7 h 30 à 11 h 30  
et de 13 h 30 à 16 h 30  
Permanence téléphonique  
le vendredi de 7 h 30 à 11 h 30  
et de 13 h 30 à 16 h

**Agence d'assurances  
sociales (AAS)**  
Avenue de Villardin 3  
Case postale 111  
1009 Pully  
021 557 83 95  
Du lundi au vendredi  
de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30  
à 16 h 30 du lundi au jeudi  
et de 13 h 30 à 16 h  
le vendredi

**Centre médico-social  
CMS Pully-Paudex-  
Belmont**  
**Aide et soins à domicile**  
Avenue de Lavaux 63  
1009 Pully  
021 721 24 44  
Du lundi au vendredi  
de 7 h à 18 h

**Centre social régional  
de l'Est lausannois-  
Oron-Lavaux CSR**  
Avenue de Villardin 2  
Case postale 111  
1009 Pully  
021 557 84 00  
Du lundi au vendredi  
de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30  
à 16 h 30 du lundi au jeudi et  
de 13 h 30 à 16 h le vendredi

**Collège de Paudex**  
Route de la Bordinette 5  
Salle des maîtres  
021 791 13 01

**Contrôle  
des champignons**  
[www.vapko.ch](http://www.vapko.ch)

**Direction de l'École  
primaire et secondaire**  
Collège Arnold-Reymond  
1009 Pully  
021 577 97 97

**École maternelle  
de l'entraide familiale**  
Inscription: Marine Frey  
Route de la Bordinette 9  
078 771 39 01

**Entraide familiale  
Pully-Paudex-Belmont**  
[www.aef.ppb.ch](http://www.aef.ppb.ch)

**État civil  
de l'Est vaudois**  
Rue du Simplon 18  
1800 Vevey  
021 557 07 07  
Du lundi au vendredi de  
8 h 30 à 11 h 30 et les mardi  
et jeudi de 13 h 30 à 16 h 30

**Fondation de l'enfance  
et de la jeunesse  
Pully-Paudex**  
**Accueil collectif  
(nurseries, garderies,  
UAPE et APEMS)**  
Avenue  
Étienne-Guillemin 11  
1009 Pully  
021 721 31 67  
Inscriptions au 021 721 31 94  
Le mardi, de 10 h à 12 h

**Garderie  
Les Petits Pas**  
Route de la Bordinette 7  
1094 Paudex  
021 791 00 54  
Inscriptions: le mardi matin  
et le mercredi après-midi

**Gendarmerie  
cantonale**  
Route du Lac 7  
1094 Paudex  
021 557 18 21  
Horaires du guichet:  
le mardi, de 7 h 30 à 12 h,  
le jeudi, de 13 h à 17 h

**Justice de paix  
du district Lavaux-Oron**  
Rue Davel 9  
Case postale 60  
1096 Cully  
021 557 82 55

**Office d'impôt  
des districts de Lausanne  
et Ouest lausannois**  
Rue Caroline 11bis  
Case postale 7064  
1002 Lausanne  
021 316 23 11

**Office régional  
de placement (ORP)**  
Avenue C.-F.-Ramuz 43  
1009 Pully  
021 557 19 10

**Office des poursuites  
du district Lavaux-Oron**  
Chemin de Versailles 6  
Case postale 28  
1096 Cully  
021 557 83 10

**Paroisse catholique**  
Curé modérateur  
Modeste  
Kisambu-Muteba  
Cure catholique  
Route de Lavaux 17  
1095 Lutry  
021 791 25 49

**Paroisse protestante**  
Secrétariat paroissial  
Avenue du Prieuré 2B  
1009 Pully  
021 728 04 65  
Pasteur  
David Freymond  
021 331 56 73

**Police Sécurité  
Est lausannois**  
Rue de la Poste 9  
1009 Pully  
021 721 33 11

**Préfecture du district  
de Lavaux-Oron**  
Chemin de Versailles 6  
Case postale 48  
1096 Cully  
021 316 07 10

**Protection civile**  
Route de l'Industrie 15  
1072 Forel (Lavaux)  
021 338 03 60

**Ramonage officiel**  
Stéphane Flückiger  
Chemin du Théâtre 1A  
1077 Servion  
079 964 67 06

**Registre foncier**  
[www.rf.vd.ch](http://www.rf.vd.ch)

**Romande Énergie  
Commerce SA**  
0848 802 900  
[info@romande-energie.ch](mailto:info@romande-energie.ch)  
[www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)

**Service bénévole  
Pully-Paudex-  
Belmont-Lutry**  
021 728 12 13  
Les lundi, mercredi  
et vendredi, de 9 h à 11 h

**Service de la sécurité  
civile et militaire**  
021 316 51 00

**Service du feu du SDIS  
Ouest-Lavaux**  
Urgence 118  
[www.sdis-ouest-lavaux.ch](http://www.sdis-ouest-lavaux.ch)

**Services industriels,  
service de piquet  
eau et électricité**  
021 721 31 11  
(pendant les heures  
de bureau)  
021 721 33 11  
(en dehors des heures  
de bureau et jours fériés)

**Unité d'accueil  
pour les écoliers (UAPE)  
L'Escale**  
Route de la Bordinette 12  
021 791 20 40

# INFORMATIONS DIVERSES POUR 2023

## AGENDA

FÊTE À PAUDEX  
23 juin 2023, dès 18h

FÊTE DU 1<sup>er</sup> AOÛT  
Port de Paudex, dès 19h

VENTE DE VIN  
15 mai 2023, dès 19h

THÉS DANSANTS POUR LES AÎNÉS  
Grande Salle de Paudex

**Les jeudis 2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1<sup>er</sup> juin 2023 de 14 h à 17 h.**

Organisés par Pro Senectute

## GESTION DES DÉCHETS

RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS ADOPTÉ LE 4 MARS 2013

**Notre guide des déchets recense toutes les informations utiles et nécessaires concernant l'élimination et le recyclage des déchets. Il est à votre disposition à l'administration communale. Ci-après, quelques extraits.**

### ORDURES MÉNAGÈRES

Elles doivent obligatoirement être mises dans des sacs taxés, vendus dans la plupart des commerces et à l'administration communale. Les sacs sont déposés en bordure de la voie publique les mardi et vendredi avant 7 h, sauf les jours fériés. Les immeubles et les propriétaires sortiront les conteneurs à ordures aux mêmes conditions.

**IMPORTANT :** tout ce qui est incinérable d'une longueur égale ou inférieure à 60cm doit être mis dans un sac taxé de 17, 35, 60 ou 110 litres.

### PAPIERS – CARTONS

Pour les habitations à plusieurs logements, le papier et le carton doivent impérativement être mis dans des conteneurs, qui seront sortis avant 7 h au bord de la voie publique le jour de la collecte. Pour les privés qui n'ont pas de conteneur, ces déchets doivent être déposés, en paquets ficelés, en bordure de la voie publique avant 7 h. Le dépôt en vrac est strictement interdit. Les cartons de grandes tailles doivent être découpés et mis dans les conteneurs ou être apportés aux déchetteries. **Le ramassage est organisé tous les vendredis, sauf le 15 avril 2022.**

### DÉCHETS ENCOMBRANTS

Trois possibilités s'offrent à vous.

- Aux déchetteries, sur présentation d'une carte à commander à l'administration communale:  
**Perraudettaz à Pully :** mardi et vendredi de 9 h à 13 h, mercredi et jeudi de 15 h à 19 h et samedi de 8 h à 15 h.  
**Malley à Lausanne :** lundi à vendredi de 8 h à 18 h et samedi de 8 h à 15 h.
- Œuvres caritatives et vide-grenier pour les objets en bon état.
- Collecte payante, sur appel, pour les déchets encombrants de grandes dimensions (CHF 50.- pour au maximum cinq objets d'un volume total inférieur ou égal à 5 m<sup>3</sup>). Pour bénéficier de cette prestation, prendre contact avec l'entreprise Métraux Transports SA, à Savigny, au 021 784 80 70, et suivre les instructions qui vous seront données.

### DÉCHETS SPÉCIAUX

Les produits spéciaux des ménages doivent être ramenés dans les commerces vendant les produits du même type. Leur reprise est gratuite. Vos médicaments sont à rapporter dans les pharmacies, vos piles dans les commerces et vos produits phytosanitaires et de traitement du bois dans les points de vente spécialisés. Certains déchets spéciaux peuvent également être déposés aux déchetteries.

**Il est par ailleurs possible de les amener lors des deux journées de récolte de déchets toxiques et dangereux organisées par Pully, Belmont-sur-Lausanne et Paudex les premiers samedis de mai et octobre.**

### DÉCHETS VERTS

Les déchets verts doivent impérativement être conditionnés dans les conteneurs plastiques adéquats et être sortis au bord de la route le mardi avant 10 h (sauf les jours fériés, pas de ramassage). En période de taille, des fagots de branchages attachés avec de la ficelle naturelle, de maximum 1 m de long et 40 cm de diamètre (maximum 1 m<sup>3</sup>), peuvent être déposés à côté du conteneur. Les quantités supérieures doivent directement être acheminées à la compostière de la Coulette. Des conteneurs sont à disposition aux déchetteries. Seuls des petits sacs compostables, marqués d'un quadrillage en diagonale, sont autorisés.

### AUTRES DÉCHETS

Alu, fer-blanc, animaux morts, appareils électriques et électroniques, canettes de boissons, capsules de café en aluminium, déchets inertes, ferraille, huile usagée, PE, PET, piles, pneus, sapins de Noël, textiles, verre: **vous référer à notre guide sur les déchets.**

NOËL CHEZ NOUS

# FENÊTRES DE L'AVENT

Les personnes intéressées à organiser une fenêtrée de l'Avent peuvent encore s'annoncer à l'administration communale jusqu'au lundi 28 novembre 2022. Le calendrier sera actualisé durant le mois de novembre sur notre site internet.

Ne manquez pas, le dimanche 27 novembre, le Feu de l'Avent, à 18h à la plage de Paudex.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			<b>1</b> Promove Santé Physiothérapie Charretaz 6	<b>2</b> Famille Nucci Fontaine 11	<b>3</b>	<b>4</b> Famille Jaquet Fontaine 6
<b>5</b> Famille Jounay Sigmund Charretaz 10	<b>6</b> Vente de vin Commune de Paudex Bordinette 9, 18h-20h	<b>7</b> Village Solidaire Ancienne Poste Simplon 6	<b>8</b> Garderie Les Petits Pas Bordinette 7	<b>9</b> Familles Légeret et Quartier Fontaine 6	<b>10</b> Familles Manzo et Maillard Fontaine 9	<b>11</b> Famille Bernhard Hélène Bernadaz 30
<b>12</b> Familles Frauchiger et Hunziker Fontaine 8	<b>13</b> Yann et Valérie Santini Grangette 1	<b>14</b> Marché de Noël École 18h à 20h	<b>15</b> UAPE Bordinette 12	<b>16</b> Famille Chatelan Bernadaz 48	<b>17</b> Bâtiment Fontaine 10	<b>18</b>
<b>19</b> Association CAP Caveau communal Bordinette 12	<b>20</b> Raclette de l'ACADP Commune de Paudex Place de la Fontaine 18h-20h	<b>21</b> Famille Fontannaz Étang 8	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>25</b> Noël

La Municipalité ainsi que les collaborateurs de la commune de Paudex vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2023